

Rouen, première ville de France à restituer une tête maorie à la Nouvelle-Zélande

Le 23 octobre 2007, la tête maorie conservée au Muséum de Rouen sera remise à l'État de Nouvelle-Zélande. Cet acte significatif marque ainsi la position de la Ville de Rouen face à la bioéthique et au respect des peuples.

Depuis plusieurs années, le gouvernement néo-zélandais mène une vaste campagne pour obtenir le retour de restes humains maoris emportés outre-mer comme autant de trophées par les colons européens. Après Genève, Londres, Copenhague, Buenos Aires, Sidney... Rouen répond à cet appel et décide de rendre à la Nouvelle-Zélande la tête maorie déposée dans les réserves du Muséum depuis 1875. **Elle est ainsi la première ville de France à entreprendre cette démarche.**

Tous les Maoris de haut rang, guerriers et chefs de tribus, étaient tatoués selon des motifs rappelant leur tribu. En effet, selon leurs traditions, la tête est considérée comme la partie sacrée du corps et le tatouage comme une véritable signature sociale et religieuse. Le peuple maori avait ainsi coutume de conserver les têtes tatouées des guerriers morts au combat, et de les exposer dans un endroit consacré à leur mémoire, où chacun pouvait les vénérer jusqu'au moment où ils estimaient que l'âme du défunt était partie. Les têtes étaient alors inhumées près du village.

Au 18^e siècle, lors de la colonisation de la Nouvelle-Zélande, les Européens se fascinent pour les têtes tatouées qu'ils qualifient d'objets de curiosité et de collection. Les musées et les collectionneurs privés lancent de véritables « chasseurs de têtes », à la recherche des plus beaux spécimens. S'ensuit un véritable commerce barbare. Celui-ci implique tout autant les Maoris qui comprennent très vite que les têtes sont une excellente monnaie d'échange pour acquérir armes et alcools.

Ce n'est qu'en 1831 que le gouvernement britannique vote une loi interdisant le marché des têtes naturalisées entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, faisant cesser le marchandage.

Aujourd'hui, nombre de ces têtes sont encore dispersées dans les musées européens et aux États-Unis. Soucieux de permettre à ses ancêtres de trouver la paix, le peuple maori réclame donc leur restitution afin de leur offrir une sépulture conforme à leur culture. La tête maorie que la Ville de Rouen rend à son peuple, fera, à son arrivée en Nouvelle-Zélande, l'objet de recherches par le Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa Tongarewa de Wellington avant d'être inhumée.

Par son geste, la Ville de Rouen espère encourager d'autres villes de France à restituer les têtes maories conservées dans leurs musées. Ainsi, elle prend parti en faveur de l'éthique. En effet, selon la loi de 1994, «le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial». Le principe d'inaliénabilité des collections, applicable aux œuvres classées dans les collections publiques n'est donc pas opposable dans ce cas, s'agissant d'un reste humain acquis lors de trafics injustifiables. La tête maorie n'est ainsi ni propriété de l'État, ni celle du Muséum de Rouen.

La Fondation Nicolas Hulot s'associe à la Ville de Rouen afin de la soutenir dans cet acte significatif.

Contacts presse

Ville de Rouen
Géraldine Squenel
Tél. : 02 35 08 86 44
Courriel : gsquenel@rouen.fr

Alambret Communication
Florence Ménard
Tél. : 01 48 87 70 77
Courriel : fmenard@alambretcommunication.com

Pour des raisons d'éthique et à la demande de la Nouvelle-Zélande, la tête maorie n'est pas exposée et aucune photo de la tête ne peut être diffusée.